



Plan directeur du parc Jarry

Séance d'information virtuelle du 17 juin 2025

Le 17 juin dernier s'est tenu la séance d'information pendant laquelle était présenté le Plan directeur du parc Jarry.

Pas moins de 260 personnes se sont inscrites. À cette occasion, la Ville de Montréal a recueilli plus de 150 questions.

Compte tenu du nombre élevé d'interventions du public, nous avons regroupé les questions sous différents thèmes et vous présentons les questions les plus souvent posées et les réponses aux questions auxquelles nous n'avons pas pu répondre en direct.

Pour visionner la présentation et la période de questions complètes, consultez l'[enregistrement](#) de la séance d'information disponible sur montreal.ca.

Les questions les plus souvent posées

USAGES

1 - Le parc de planche à roulettes (*skate park*) sera-t-il remis à neuf ?

Oui, la Ville prévoit rénover entièrement le parc de planche à roulettes. Le site actuel est effectivement désuet et ne répond plus aux besoins des usagères et usagers, ce qui en fait l'une des priorités. Le plan directeur est organisé en séquence de travaux : le déplacement d'autres infrastructures, comme la pataugeoire, est nécessaire avant d'entamer les travaux dans le parc de planche à roulettes. C'est pourquoi ceux-ci sont prévus dans un horizon de 5 à 10 ans.

2 - Est-ce qu'un projet de réaménagement est prévu pour les terrains de basketball ?

Oui, nous prévoyons faire des travaux de mise à niveau du terrain. Nous évaluons actuellement différentes options pour améliorer la fonctionnalité et la sécurité du terrain de basketball, notamment par des interventions telles que la réfection de la surface de jeu et le remplacement des paniers.

3 - Y aura-t-il une piste de course / jogging et comment sera-t-elle aménagée (marquage, matériau de la surface, etc.) ?

Oui, un nouveau parcours course-marche sera aménagé autour du parc, permettant de créer un parcours plus vaste que la boucle actuelle autour de la plaine centrale. En fonction de la surface qui sera installée, il pourrait y avoir un marquage des distances parcourues en mètres ou en kilomètres. Une caractéristique des coureurs et coureuses du parc Jarry, c'est d'avoir des parcours très variés.

Toutefois, il n'y a pas de volonté de strictement diviser les voies entre la marche et la course. Comme le parc est très utilisé (1.6 million de personnes le visitent chaque année), les usagères et usagers se déplacent dans toutes les directions et de différentes façons : marche, course, vélo, en fauteuil roulant, avec une poussette, etc. Le plan mise davantage sur un partage des voies, en s'assurant que tout le monde soit sensibilisé à la présence des autres qui se déplacent différemment. Il y aura une signalisation équilibrée pour sensibiliser à la sécurité de toutes et tous.

4 - Est-ce qu'une l'aire de callisthénie et/ou des espaces d'entraînement libre sont prévus ?

Oui, l'aire de callisthénie, entraînement au poids du corps à l'aide de barres, est planifiée dans le projet de réaménagement de l'aire de jeux. Deux surfaces d'entraînement sont prévues dans cette phase du projet. Cela inclut également un parcours d'entraînement sur bancs avec de la signalisation indiquant le type d'entraînement qui peut y être réalisé.

5 - Quel est l'état d'avancement des terrains de cricket ?

Le parc Jarry compte deux terrains de cricket : l'un situé à même la plaine centrale (Terrain 1), l'autre intégré aux terrains de soccer numéro 3 et 4 (Terrain 2). Une fois les travaux terminés, le terrain de la plaine sera remis à la disposition de la *Montreal Cricket Association*. Par ailleurs, des démarches sont en cours avec l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et la Direction des sports pour identifier un site alternatif permanent qui serait plus sécuritaire. Le terrain partagé avec les terrains de soccer sera quant à lui maintenu avec des horaires dédiés.

6 - Comme la patinoire sur l'étang ne sera pas rouverte, y aura-t-il une patinoire réfrigérée dans les aménagements à venir ?

Trois patinoires sont prévues dans le cadre du projet :

- La première, dont la construction est prioritaire, sera aménagée sur la patinoire permanente à bandes.

- La deuxième, également à bandes, sera destinée à un usage familial ou pour la pratique du hockey.
- La troisième sera une patinoire récréative sans bandes. Elle remplacera celle qui se trouvait anciennement sur l'étang et sera destinée aux familles et aux patineurs occasionnels.

La patinoire permanente n'aura pas de système de réfrigération. La volonté est de miser sur la polyvalence des installations et des aménagements, elle pourra être utilisée à la fois pour le patin à glace l'hiver, et le patin à roues alignées le reste de l'année. La surface a été privilégiée pour faciliter l'entretien et offrir une meilleure qualité de glace.

7 - Peut-on s'attendre à plus de toilettes publiques dans le parc ?

Oui, il y aura des toilettes qui seront ajoutées avec la construction du nouveau pôle aquatique pour lequel des sanitaires quatre saisons sont prévues.

Malheureusement, à l'heure actuelle, les toilettes du chalet Jean-Paul II sont actuellement inutilisables en raison de vandalisme majeur. Le Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports, le Service de la gestion et de la planification des immeubles et l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension se penchent actuellement sur cette situation. Entre-temps, sept toilettes chimiques, dont deux récemment ajoutées, sont disponibles dans le parc. À plus long terme, des installations permanentes seront accessibles toute l'année : celles du chalet Jean-Paul II, celles du bâtiment de soccer et celles du futur pavillon du Pôle aquatique.

8 - Où en est le projet de déplacement du parc à chiens ?

Il est prévu de réaménager le parc en repensant l'aire canine. Celle-ci sera légèrement déplacée afin de respecter une distance de 100 mètres des résidences situées sur la rue Gary-Carter.

Entre les parcs canins et les habitations à proximité, des modulations de sols seront également prévues. En divisant l'aire en deux zones — l'une pour les petits chiens, l'autre pour les grands —, cet aménagement favorisera une meilleure intégration dans le parc avec la plantation de nombreux arbres pour procurer de l'ombre tout en réduisant les nuisances sonores. Des sas d'entrée seront aménagés pour chaque zone, accompagnés de plantations, de tables de pique-nique et de fontaines à boire.

9 - Les sentiers seront-ils asphaltés et reconfigurés selon les habitudes des marcheuses et marcheurs ?

Oui, dans le cadre du projet de réaménagement en cours, certains sentiers seront reconfigurés afin d'améliorer le réseau.

Plusieurs sentiers informels — des trajets empruntés spontanément par les usagères et usagers dans les zones gazonnées — ont mené à la formation de chemins en terre battue, une surface qui ne correspond pas aux standards souhaités pour le parc. Certains de ces sentiers ont déjà été intégrés au projet de la plaine centrale. Les autres feront l'objet d'une analyse afin de déterminer s'ils doivent être officialisés ou réaménagés pour en décourager l'usage.

10 - Est-ce qu'il y aura une voie cyclable directe qui traverse le parc, par exemple entre Gounod et Ball ?

Non, aucune piste cyclable dédiée n'est prévue entre les rues Gounod et Ball. À l'intérieur du parc, la priorité est donnée au partage des voies entre cyclistes, piétonnes et piétons, tandis que les axes rapides pour cyclistes sont privilégiés à l'extérieur. Le Plan vélo prévoit notamment des parcours sur la rue Jarry et le boulevard Saint-Laurent. Pour le parc Jarry, l'objectif demeure de favoriser la cohabitation, grâce à de la signalisation et du marquage au sol, au besoin.

11 - Pourquoi diminuer le nombre de places de stationnement du parc Jarry ?

La réduction des espaces minéralisés dans la ville permet la réduction des îlots de chaleur, augmenter la perméabilité des sols lors de grandes pluies et favoriser l'accès à des espaces verts au profit de la population.

En cohérence avec cela, les orientations du plan directeur mettent l'accent sur la valorisation de la nature au sein du parc et la qualité de l'expérience paysagère. Il est donc nécessaire de revoir à la baisse le nombre de cases de stationnement.

Le projet du Pôle aquatique prévoit l'intégration d'un stationnement réduit. La Ville est accompagnée de l'Agence de mobilité durable afin d'étudier les impacts de la réduction des places de stationnement et leur arrimage avec les autres espaces de stationnement au pourtour du parc. Le parc Jarry est un lieu très fréquenté, notamment lors de compétitions sportives, il importe de répondre à cette contrainte.

Selon des données préliminaires, le maintien de 50 à 75 places semble être le seuil qui permette de répondre majoritairement aux besoins, tout en poursuivant l'objectif d'augmenter les espaces verts dans ce secteur du parc. L'ajout d'un débarcadère pour améliorer l'accessibilité aux activités est également prévu.

Le stationnement sera transformé en espace écoresponsable, c'est-à-dire un aménagement conçu pour réduire son impact environnemental. Cette transformation favorisera une meilleure gestion des eaux de ruissellement, une intégration paysagère renforcée et une contribution accrue à la biodiversité. La plantation d'un grand nombre d'arbres dans le secteur contribuera à atténuer l'important îlot de chaleur que représente le stationnement actuel.

Le parc Jarry est un de parcs les mieux desservis en termes de transport en commun et de transport actif. Avec ses deux stations de métro à proximité, sa localisation centrale dans le quartier permettant plusieurs accès piétons et sa connexion au réseau cyclable, les habitudes des usagers ont changées et cela vient aussi soutenir la transformation du stationnement.

TENNIS CANADA

12 - Est-ce que le plan prévoit un accroissement de l'espace accordé à Tennis Canada, notamment sur l'espace actuellement occupé par la piscine ?

Non. L'intention à long terme est d'intégrer l'ancien emplacement de la piscine dans la vision d'aménagement du Plan directeur, en valorisant le caractère pittoresque du parc. Le bâtiment actuel nécessite des études supplémentaires pour évaluer son potentiel de requalification, mais l'objectif demeure de transformer le site actuel de la piscine en espace vert intégré au parc Jarry.

L'entente sur les droits superficiaires a été renégociée en 2022 : les limites du parc Jarry demeurent inchangées et le terrain du stade IGA est actuellement sur un bail emphytéotique. Tennis Canada mène une étude pour de futurs travaux, mais aucun projet n'a encore été soumis. Dans les discussions antérieures, la Ville a demandé à Tennis Canada de travailler sur des projets qui n'impliquent pas d'agrandir leur droit superficiaire. La Ville poursuivra les discussions une fois leur étude présentée, en leur rappelant sa volonté de ne pas augmenter les surfaces minéralisées dans ce secteur.

L'Omnium et Tennis Canada demeurent des partenaires importants et privilégiés de la Ville de Montréal. Grâce à leur collaboration, la population montréalaise a accès durant toute l'année à des installations sportives de qualité.

PÔLE AQUATIQUE

13 - Pourquoi refaire la piscine ?

La création de ce nouveau Pôle aquatique vise à regrouper toutes les installations en un seul lieu, afin de simplifier les opérations (ex: surveillance des installations, entretien, etc.) et d'améliorer l'expérience de visite, notamment celle des familles avec des enfants de différents âges.

Tous les espaces du Pôle aquatique seront conçus pour être universellement accessibles. Cette initiative vise à offrir des aménagements de qualité, sécuritaires, inclusifs et judicieusement intégrés à l'environnement existant. Le nouveau Pôle aquatique deviendra un lieu de rassemblement accueillant pour la communauté, tout en comblant certains besoins actuels du parc, notamment par l'ajout d'un pavillon quatre saisons avec toilettes.

Rappelons également que la piscine et le pavillon des baigneurs datent de 1962 : les installations actuelles sont dans un état de désuétude avancé avec un taux d'occupation supérieur à la limite quotidienne. La pataugeoire, qui date de 1986, opère selon un système empli-vide qui ne répond plus aux normes actuelles. Un système empli-vide est un bassin sans système de recirculation ou de filtration, qui consiste à remplir et vider quotidiennement une pataugeoire afin de maintenir une qualité d'eau acceptable. Ce type de système, aujourd'hui considéré comme obsolète, ne répond plus aux normes sanitaires et de sécurité en vigueur, et doit être remplacé par un système automatisé avec filtration et chloration continue.

14 - Est-ce vrai que la piscine va changer d'emplacement et pourquoi ?

Oui. Il est prévu de déplacer la piscine vers un nouvel emplacement et d'aménager un nouveau Pôle aquatique.

Des études exhaustives ont été réalisées et ont soulevé des enjeux majeurs quant à la construction du nouveau Pôle aquatique sur le site actuel :

- un bris de service de 3 à 4 ans, le temps que les travaux soient exécutés;
- un grand nombre d'arbres matures qu'il serait nécessaire d'abattre pour permettre l'agrandissement;
- une topographie qui limite l'extension du Pôle aquatique avec, notamment, la butte de glisse qui doit être conservée;
- un roc peu profond et irrégulier qui représenterait un défi technique et financier lors des travaux;
- un accès limité (peu d'arrêts d'autobus à proximité, difficulté d'installer un débarcadère, pas de lien cyclable possible, proximité de résidences qui seraient affectées par des nuisances sonores durant le chantier);
- un emplacement dans un secteur « pittoresque » du parc que l'on souhaite protéger et valoriser;
- un emplacement éloigné des autres plateaux sportifs;
- une connexion difficile au réseau électrique depuis la rue Gary-Carter.

En revanche, le nouveau site proposé dans le plan directeur représente un grand nombre d'avantages :

- le maintien des services de la piscine à la population durant la période de construction du Pôle aquatique;
- une occasion de verdir un site très minéralisé et très peu arboré. Le plan prévoit la création de nombreuses zones plantées et résilientes avec la plantation de plus de 150 arbres à grand déploiement pour lutter contre l'îlot de chaleur que représente le stationnement;
- un terrain plat et un roc profond (8m) et régulier qui facilite la construction;
- un secteur où se déroulent déjà des activités programmées : la partie quatre saisons du pavillon pourra soutenir les activités saisonnières comme le ski de fond ou le patin.
- une meilleure accessibilité grâce à un lien direct avec la rue Jarry ouest (présence d'un arrêt d'autobus juste en face, d'un débarcadère, d'un stationnement écoresponsable et d'un lien cyclable qui pourrait être prolongé jusqu'au parc);
- Un secteur à distance des zones résidentielles;
- Une connexion facile au réseau électrique depuis la rue Jarry.

15 - Pourquoi la construction du Pôle aquatique prendra de 3 à 4 ans ?

Il s'agit de la durée estimée pour la conception des plans et la réalisation du projet. Les travaux ne pouvant se dérouler en hiver, cette contrainte saisonnière allonge les délais. Il faut donc

compter au minimum deux ans et une marge nécessaire pour anticiper les imprévus fréquents en cours de chantier.

Les questions pour lesquelles une réponse n'a pas pu être fournie durant la séance

1 - Avec l'aménagement du nouveau Pôle aquatique à côté de l'espace de stationnement, est-ce qu'un aménagement paysager conçu pour minimiser la vue sur l'espace bétonné est prévu ?

Oui, un aménagement paysager soigneusement conçu est prévu pour minimiser les vues sur le stationnement adjacent au nouveau Pôle aquatique Jarry. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de mise en valeur du cadre du parc et de réduction des impacts visuels et environnementaux. Des vues dégagées sur les points d'intérêts du parc, notamment la préservation de la vue vers le Mont-Royal et vers la plaine centrale qui demeure des composantes emblématiques du site.

2 - Est-il prévu de changer la surface des terrains de soccer pour du gazon naturel plus accessible à la population?

Non, la surface de gazon synthétique est récente et appréciée des utilisateurs et utilisatrices. Deux terrains de soccer naturels sont également disponibles.

3 - Y aura-t-il des changements qui seront apportés à l'éclairage dans le parc ?

Le projet de réaménagement de la plaine qui vient de se compléter comportait le remplacement de tout l'éclairage du sentier périphérique de la plaine.

Il est également prévu d'ajouter de l'éclairage pour les terrains de volleyball. Cela sera réalisé dans le projet de réaménagement de l'aire de jeux.

4 - Qu'advient-il des pistes de ski de fond ?

Les parcours sont maintenus.

5 - Pourquoi n'y a-t-il pas plus d'arbres pour procurer de l'ombre sur les sentiers, particulièrement celui du pourtour de la plaine centrale ?

120 arbres ont été plantés dans le projet de réaménagement de la plaine qui vient de se compléter. D'ici 10 ans, plus de 900 arbres seront plantés dans le parc.

6 - Y a-t-il un plan à long terme d'utilisation de pavé uni pour les surfaces minéralisées afin de remplacer l'asphalte présente ?

Non, les surfaces de pavé uni sont privilégiées pour les entrées et seuils seulement.

7 - Le bâtiment de la piscine actuelle est considéré patrimonial. Qu'advient-il de cet immeuble quand la piscine aura changé de place ?

Le bâtiment de la piscine actuelle du parc Jarry n'est pas reconnu comme patrimonial. Toutefois, il possède un intérêt documentaire, notamment en tant que témoin de la conception et de la construction des piscines publiques à une époque marquée par des valeurs sociales et contextuelles propre à cette période. Une évaluation approfondie de son potentiel de conservation et/ou de transformation sera réalisée. Cette étude permettra de prendre une décision éclairée, respectueuse du contexte qui prendra en compte des scénarios qui pourraient inclure la réutilisation, la reconversion ou si nécessaire, le démantèlement dans une logique de valorisation du patrimoine paysager du parc Jarry.

8 - Concernant le nouveau Pôle aquatique et l'ajout de deux bassins, prévoyez-vous d'en réserver une exclusivement à la nage en longueur et l'autre au grand public ?

Il n'est pas prévu de réserver un bassin exclusivement à la nage en longueur. Actuellement, la piscine permet cette activité uniquement les lundis, mercredis et jeudis, de 7 h à 9 h. Avec les deux bassins, il sera possible d'élargir les plages horaires disponibles pour la nage en longueur, idéalement tous les jours et à différents moments de la journée.

Le pôle aquatique comportera deux bassins, un actif et l'autre récréatif :

- Un bassin actif sera conçu pour répondre aux besoins des amateurs et amatrices d'activités aquatiques dynamiques. Il offrira une profondeur variée permettant la pratique de la natation libre, des entraînements sportifs, de l'aquaforme, du water-polo, de la natation artistique ainsi que des cours de mise en forme et de formation pour sauveteurs. Ce bassin comprendra huit couloirs de nage de 25 mètres, une rampe d'accès universelle et des ancrages pour l'installation de câbles de séparation.
- Un bassin récréatif qui lui privilégiera une approche inclusive avec une longue plage en pente facilitant l'accès aux jeunes enfants et aux personnes en situation de handicap. Il permettra la baignade familiale, la natation scolaire, la natation parent-enfant, ainsi que diverses activités aquatiques comme l'aquaforme et les cours de mise en forme. Quatre couloirs de nage de 25 mètres seront également disponibles pour la natation libre.

9 - Quels sont les orientations et les objectifs pour la construction des nouveaux pavillons, par exemple celui de la piscine ?

Le pavillon des baigneurs offrira aux utilisateurs et utilisatrices des locaux fonctionnels, sains, sécuritaires et adaptés à toutes les conditions (universellement accessibles) tout en proposant des espaces adéquats pour les sauveteurs et opérateurs des piscines. La proposition architecturale sera sobre et intégrée au contexte du parc et offrira des services aux multiples activités sportives du secteur nord du parc. Le but est aussi que les bâtiments répondent plusieurs besoins dont ceux d'avoir accès à des toilettes quatre saisons.

10 - Allez-vous conserver des tremplins dans le nouveau Pôle aquatique ?

Le nouveau Pôle aquatique du parc Jarry ne comprendra pas de tremplins. Cette décision s'inscrit dans une volonté de proposer un aménagement plus inclusif, convivial et sécuritaire, qui favorise une diversité d'activités accessibles à un plus grand nombre d'usagers et usagères, quel que soit leur âge ou leur capacité.

Le nouveau pôle aquatique proposera des espaces de baignade polyvalents, conçus dans un environnement verdoyant et ombragé, favorisant la détente, le jeu libre ainsi que la natation récréative. Des mesures de compensation seront également prévues pour enrichir l'expérience du public.

L'ajout de tremplins nécessite des bassins de très grande profondeur, ce qui implique un volume d'eau considérable à filtrer, avec des impacts importants sur les ressources et sur l'entretien. De plus, les zones de plongeurs sont d'après les statistiques de la piscine Jarry, le lieu où les interventions des sauveteurs sont le plus fréquentes, ce qui soulève des enjeux de sécurité, de surveillance accrue et de disponibilité du personnel sauveteur.